

VLADIMIR J. KOUDELKA O. P., *Notes pour servir à la histoire de S. Dominique*, in «Archivum Fratrum Praedicatorum» (ISSN 0391-7320), 35, (1965), pp. 5-20.

Url: <https://heyjoe.fbk.eu/index.php/afp>

Questo articolo è stato digitalizzato della Biblioteca Fondazione Bruno Kessler, in collaborazione con l'Institutum Historicum Ordinis Praedicatorum all'interno del portale [HeyJoe](#) - *History, Religion and Philosophy Journals Online Access*. HeyJoe è un progetto di digitalizzazione di riviste storiche, delle discipline filosofico-religiose e affini per le quali non esiste una versione elettronica.

This article was digitized by the Bruno Kessler Foundation Library in collaboration with the Institutum Historicum Ordinis Praedicatorum as part of the [HeyJoe](#) portal - *History, Religion, and Philosophy Journals Online Access*. HeyJoe is a project dedicated to digitizing historical journals in the fields of philosophy, religion, and related disciplines for which no electronic version exists.



Nota copyright

Tutto il materiale contenuto nel sito [HeyJoe](#), compreso il presente PDF, è rilasciato sotto licenza [Creative Commons](#) [Attribuzione-Non commerciale-Non opere derivate 4.0 Internazionale](#). Pertanto è possibile liberamente scaricare, stampare, fotocopiare e distribuire questo articolo e gli altri presenti nel sito, purché si attribuisca in maniera corretta la paternità dell'opera, non la si utilizzi per fini commerciali e non la si trasformi o modifichi.

Copyright notice

All materials on the [HeyJoe](#) website, including the present PDF file, are made available under a [Creative Commons](#) [Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International License](#). You are free to download, print, copy, and share this file and any other on this website, as long as you give appropriate credit. You may not use this material for commercial purposes. If you remix, transform, or build upon the material, you may not distribute the modified material.



NOTES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE S. DOMINIQUE

DE

VLADIMÍR J. KOUDELKA O. P.

Les travaux préparatoires à une nouvelle édition du Cartulaire de S. Dominique nous ont donné l'occasion de publier dans cette revue une série d'articles intitulés « Notes sur le Cartulaire de S. Dominique »¹. Les recherches alors entreprises avaient principalement pour but d'abrégé et de simplifier l'introduction et les notes de la future édition et d'examiner de plus près les problèmes diplomatiques et historiques que nous avons rencontrés au cours de notre étude. Il va sans dire que l'étude des documents nous amena également à étudier plus à fond les événements qui ont un rapport avec la vie de S. Dominique. Au cours de ce travail, nous avons pu parfois apporter davantage de lumière sur des détails mal connus des biographes modernes. Nous sommes même parvenu à présenter quelques résultats inédits qui pourront être, nous l'espérons, de quelque utilité aux futurs biographes.

I. LE CARDINAL ÉTIENNE DE FOSSANOVA, AMI DE S. DOMINIQUE

A côté du cardinal Hugolin, alors le membre le plus influent du Sacré Collège, et dont l'amitié pour S. Dominique et les faveurs accordées à l'Ordre de celui-ci nous sont bien connues, un autre membre joue un rôle analogue, Étienne de Fossanova, cardinal-prêtre du titre des Saints-Apôtres. Au début, les rapports entre Dominique et le cardinal semblent avoir été purement officiels. Le cardinal Étienne faisait en effet partie, avec le cardinal Hugolin et le cardinal Nicolas, évêque de Tusculum, de la commission cardinalice nommée par le pape pour seconder S. Dominique dans la fondation d'un couvent réformé de

¹ Archivum Fratrum Praedicatorum (=AFP) 28 (1958) 92-114; 33 (1963) 89-120; 34 (1964) 5-44.

moniales romaines à Saint-Sixte. Or, le jour même de l'inauguration de ce nouveau couvent, le 24 février 1221, en présence de la commission cardinalice, Napoléon, parent du cardinal de Fossanova, fit une chute de cheval. La guérison miraculeuse opérée par S. Dominique éveilla une grande reconnaissance de la part du cardinal à son égard. Il devint le plus grand bienfaiteur du couvent de Saint-Sixte dont il resta le protecteur, même après la mort de Dominique. C'est pourquoi il occupe une place de choix dans toute biographie du fondateur de l'Ordre. Il est cependant regrettable de constater que l'on avance à son sujet des affirmations qui ne correspondent en rien à la réalité. C'est pourquoi, nous nous faisons un devoir d'apporter les corrections nécessaires en nous référant aux sources, espérant par là apporter une contribution à la biographie de S. Dominique.

Les informations connues jusqu'à présent sur le cardinal Étienne ont été rassemblées par Dominique Willi². Selon lui, Étienne aurait été d'abord moine, puis prieur, et finalement abbé de Fossanova. En 1212, il serait devenu cardinal-diacre de Sant'Angelo in Pescheria et en 1213 cardinal-prêtre des Douze-Apôtres. Neveu du cardinal Jourdain de Ceccano, ancien abbé cistercien de Fossanova, il aurait fait partie de la famille noble des Ceccano. Il serait le fondateur de la magnifique église de l'abbaye cistercienne de San Galgano en Toscane.

Ces affirmations ne correspondent pas à la réalité. Pour le prouver nous nous proposons, dans la mesure où les sources nous le permettent, de présenter une brève esquisse biographique du cardinal. La première mention d'Étienne que nous connaissons, est sa nomination comme camérier du pape. Les *Annales Ceccanenses* qui sont bien informées, écrivent à la date du 31 mai 1206: « Stephanus, diaconus Sancti Eliae de Ceccano, factus est camerarius domini papae »³. Par cette nomination, Étienne accède à une des fonctions les plus importantes de la Curie romaine. Le camérier avait la charge des finances du Saint-Siège et de l'administration des biens de l'Église qu'il était appelé parfois à défendre comme chef d'armée. En même temps, il était à la tête des employés de la Curie, exception faite de ceux de la Chancellerie. Le camérier, le plus proche collaborateur du pape, était ordinairement choisi dans le bas clergé, afin qu'il dépendît entièrement et personnellement du pape. Ses appartements étaient sous le même toit que ceux

² Pápste, Kardinäle und Bischöfe aus dem Cisterzienserorden, Bregenz 1912, 24.

³ Monumenta Germaniae, Script., 19, 296.

du pape⁴. Innocent III a sans doute reconnu à Étienne des qualités exceptionnelles en appelant ce diacre d'une petite ville de province à la charge de camérier, précédemment occupée par son parent Octavien. Son nom complet, Étienne de Fossanova, et la nouvelle charge qui lui a été confiée apparaissent pour la première fois dans un document du 5 septembre 1206. Dans ce document, Étienne renouvelle au nom du pape pour quelques nobles de Frosinone le bail de cette ville et de son territoire. Parmi les témoins nous trouvons un frère du cardinal, Roggerius, et un cousin germain nommé Lando⁵.

En 1207, Innocent III prit la décision de reconquérir les biens de l'Église de Venafro qui étaient encore entre les mains des seigneurs teutoniques restés en Italie après la mort de Henri VI. Selon la volonté du pape, Roffridus, abbé du Mont-Cassin fut chargé de la restitution. En janvier 1208, le pape lui envoya en renfort son frère Richard et son camérier Étienne. En fait, la restitution de ces biens doit être attribuée davantage à leur habile diplomatie qu'à leur action militaire⁶. En automne de la même année, après la visite du pape dans la ville reconquise de Sora, Étienne fut chargé de déposer une part importante du trésor de l'église au Mont-Cassin⁷. Une lettre d'Innocent III datée du 11 octobre 1209, nous apprend qu'Étienne a remis au pape une

⁴ B. Rusch, Die Behörden und Hofbeamten der päpstlichen Kurie des 13. Jahrhunderts, Schriften der Albertus-Universität, Geisteswissenschaftliche Reihe, Bd. 3, Königsberg-Berlin, 1936, 20-38.

⁵ Le « Liber Censuum » de l'Église Romaine (=LC), ed. P. Fabre - L. Duchesne, I, Paris 1910, 340 a.

⁶ Gesta Innocentii III, Migne, Patrologia latina 214, LXXI-LXXII; MG Script. 19, 296 (Annales Ceccanenses); MG Script. 19, 319 (Annales Cassinenses); Ryccardi de Sancto Germano, Chronica, a cura di C. A. Carufi, Rerum Italicarum scriptores, Raccolta degli Storici Italiani, VII, 2, Bologna 1939, 26 (Chronica secunda).

⁷ Ibidem, Chronica priora. L'éditeur de cette chronique a commis une erreur. A la suite du récit de la déposition du trésor de l'Église au Mont-Cassin « per manus Stephani de Fossanova, tunc temporis camerarii », le chroniqueur rapporte: « Tunc simplex monachus, is quem prephatus sum, Stephanus, merito sue bonitatis ab abbate Roffrido Casinensis camerarius constituitur ». L'éditeur n'a pas remarqué qu'il s'agissait en fait de deux personnes, à savoir d'Étienne de Fossanova, le camérier du pape, et d'Étienne de Marsia, moine du Mont-Cassin, qui ne fut nommé camérier du monastère du Mont-Cassin qu'après l'événement que nous venons de rapporter. C'est à ce dernier devenu abbé du Mont-Cassin depuis 1215 que Ryccardus dédia sa chronique. Mais l'éditeur le nomme (Index, p. 296) Étienne de *Fossanova* au lieu de *Marsia* et lui attribue tout ce qui dans la chronique concerne Étienne de Fossanova.

proposition de l'empereur Otton IV au sujet du territoire de la comtesse Mathilde⁸. Le 31 janvier 1211, Richard d'Aquila, comte de Fondi, prescrit, entre autres, dans son testament, qu'après sa mort, le pape devra faire distribuer pour le salut de son âme 100 onces d'or par Robert, évêque de Fondi, et Étienne, camérier pontifical⁹. En 1212 Étienne fut nommé par Innocent III cardinal au titre de la basilique des Douze-Apôtres. La date exacte ne peut être précisée. L'affirmation d'Alonso Chacón, selon laquelle Étienne aurait été d'abord cardinal-diacre de Sant'Angelo in Pescheria et n'aurait échangé que plus tard ce titre pour celui de la basilique des Douze-Apôtres, ce qui d'ailleurs présupposait l'ordination sacerdotale, repose probablement sur une erreur¹⁰. Malgré sa nomination au cardinalat, Étienne continua à remplir sa charge de camérier. Il apparaît pour la première fois, autant que nous le sachions, dans sa double fonction de cardinal-prêtre et de camérier pontifical dans un document dans lequel il atteste en mai 1213 que l'archevêque Thierry de Cologne a emprunté à des commerçants romains la somme de 625 marcs sterling pour couvrir ses frais administratifs¹¹.

Dans les années 1214-1216 le cardinal Étienne séjourna principalement en Toscane pour y travailler, au nom du pape, à la réorganisation et à la pacification de cette région. Il réussit, entre autres, à rétablir à Pérouse l'entente entre la population et la classe dirigeante (milités)¹². C'est à son influence que nous devons la reconnaissance par

⁸ Regestum Innocentii III papae super negotio Romani imperii, ed. F. Kempf, *Miscellanea Historiae Pontificiae*, XII, Romae 1947, 408 n° 194.

⁹ LC I, 258a.

¹⁰ *Vitae et res gestae Pontificum Romanorum et S.R.E. Cardinalium*, ed. A. Ciacconius - A. Oldoinus, II, Romae 1677, col. 30. Nous savons que Chacón utilise l'ouvrage de Onuphrius Panvinius, *Romani Pontifices et cardinales*, Venetiis 1557, où il est écrit à la page 138: « Stephanus de Fossanova, ex Diacono Presbyter Cardinalis Basilicae Apostolorum ». Chacón corrige cette phrase et écrit: « ...ex diacono Cardinali S. Angeli, presbyter Basilicae SS. duodecim Apostolorum » (editio Romae 1601, 535). On ne peut douter qu'il ait ajouté le titre S. Angeli sous l'influence de S. Antonin de Florence qui nomme faussement Étienne *cardinalis S. Angeli*. Divi Antonini, archiep. Florentini... *Chronicorum pars III*, Lugduni 1586, 620.

¹¹ J. F. Böhmer, *Regesta Imperii*, V, Innsbruck 1901, 2153 n° 15046. Étienne, camérier du pape, a encore prêté au même archevêque 160 marcs de la Chambre pontificale, mais nous ignorons la date de ce prêt. Le 8 avril 1221 Honorius atteste à Engelbert, l'« electus » de Cologne, et au chapitre du lieu, que ce prêt a déjà été remboursé. P. Pressutti, *Regesta Honorii papae III*, I, Romae 1888, 528-29 n. 3237.

¹² A. Theiner, *Codex dipl. domini temporalis S. Sedis*, I, Romae 1861, 44-45 n° 58.

Gimundo de Fumone et Leone d'Anticoli, le 28 août, des droits de l'Église sur Castel Fumone. Nous lui devons également la capitulation de la ville de Narni et la promesse de réparer les dégâts causés par le pillage à Stroncone et dans les localités avoisinantes¹³.

Pendant son séjour en Toscane, il lia d'amicales relations avec l'abbaye de San Galgano récemment fondée. L'église et le couvent étaient encore en chantier et le cardinal Étienne a généreusement contribué à leur achèvement. Il est sans doute exagéré de prétendre, comme le font Gaspar Jongelinus¹⁴ et Willi¹⁵ après lui, qu'il a été le fondateur de cette magnifique église. Augustin Oldoino, suivant les dires de Ferdinand Ughelli¹⁶, s'exprime plus prudemment en disant: « unus fuit ex fundatoribus pulcherrimi templi abbatiae S. Galgani »¹⁷. Selon la même source, le cardinal Étienne a été le fondateur d'une chapelle construite en l'honneur de Santa Maria Rotunda, à proximité de cette église, et sur l'emplacement supposé de la mort de San Galgano. Au XVII^e siècle on pouvait encore y voir un tableau où le cardinal était représenté invoquant la Vierge et S. Galgano¹⁸. L'amitié et les bienfaits qu'Étienne réservait à cette abbaye, ne sont pas attestés uniquement par ces documents tardifs et incertains, mais par des sources diplomatiques. Le 10 mars 1214, Jean, abbé de San Galgano, acheta, comme représentant du cardinal Étienne, à Dictaviva, recteur, et à Aldibrandus, prêtre de l'église Saint-Paul à Sienne, des domaines qui étaient certainement destinés à l'abbaye de San Galgano¹⁹. En 1226, le chapitre général de l'Ordre des Cisterciens permet à la demande du cardinal et « ob necessitatem domus et domini cardinalis reverentiam » que l'abbé de San Galgano s'entende avec les laïcs pour l'entretien du bétail²⁰.

Au début de 1216 Étienne rejoint le pape et la Curie à Pérouse. C'est du moins ce que nous pouvons conclure des signatures apposées sur les privilèges pontificaux. C'est à Pérouse encore qu'il entreprend

¹³ LC I, 469, 456-57 (7.VI.1215), 459 (13.V.1216), 461 (24.V.1216).

¹⁴ Purpura divi Bernardi, Coloniae Agrippinae 1644, 24-25 n^o 16.

¹⁵ Pápste, Kardinäle 24.

¹⁶ Dans sa jeunesse Ughelli a dû composer l'*Elogia cardinalium ex ordine Cisterciensi* et le publier à Florence en 1624. Cette oeuvre est introuvable.

¹⁷ Ciacconius-Oldoinus, Vitae II, col. 31.

¹⁸ Ibidem. Sur l'abbaye de San Galgano cf.: A. Canastrelli, L'abbazia di S. Galgano, Firenze 1896; C. Enlart, L'abbaye de San Galgano près Sienne au treizième siècle, Mélanges d'arch. et d'hist., II (1891) 201-240.

¹⁹ Siena, Archivio di Stato, Conventi 161 A (Caleffo di S. Galgano), fol. 241^v-242.

²⁰ Statuta Capitulum generalium ord. Cisterciensis, II, Louvain 1934, 54.

avec 7 autres cardinaux d'apaiser une querelle entre l'abbaye de Camaldoli et l'évêque Martin d'Arezzo au sujet de la juridiction de cette abbaye²¹. Il est donc très probable qu'Étienne se trouvait encore dans la même ville à la mort du pape Innocent III survenue le 16 juillet et que deux jours plus tard il participait à l'élection de Honorius III, qui avait été lui-même camérier pontifical sous les prédécesseurs d'Innocent III. Le changement de pape signifia pour le cardinal Étienne la fin de sa charge de camérier²². Il ne s'agit pas ici d'une déposition au sens péjoratif, mais d'une mesure normale. A cette époque le camérier était attaché à la personne du pape. Les rapports personnels et étroits des camériers avec le pape apparaissent dans les termes joints au titre de camérier, « domini papae » et non comme pour les autres employés de la Curie, « Sanctae Romanae Ecclesiae ». Soucieux de la dépendance de leurs camériers, les papes les choisissaient dans le clergé ordinaire dont les membres étaient évidemment plus dociles que les cardinaux²³. Pendant 4 ans, Étienne avait rempli cette haute fonction tout en étant cardinal. On comprend qu'il ait dû alors céder sa place à un autre²⁴. Honorius nomma en même temps deux clercs pour lui succéder, Sinibaldus, chanoine de Sainte-Marie-Majeure et Pandolphe, « electus » de Norwich, qui à cause de ses nombreuses légations, fut empêché le plus souvent d'exercer cette fonction²⁵.

Le cardinal Étienne continue cependant son travail dans l'administration des finances. C'est ainsi qu'il est chargé par le pape de plusieurs missions. Choisi au nombre de trois arbitres, il prend position dans la querelle entre Pandolphe del Giudice, l'ancien sénateur romain, et le Saint-Siège et fixe l'indemnisation que la Chambre pontificale doit au sénateur en raison des dépenses occasionnées par le quatrième concile du Latran²⁶.

Le 10 février 1218 Honorius III confirme la donation de prairies à

²¹ Annales Camaldulenses, IV, ed. J. B. Mittarelli, Venetiis, 1759, 240-41.

²² Dans AFP 33 (1963) 120 n. 64, nous avons prétendu qu'Étienne était encore camérier pontifical en 1220, ce qui est évidemment une erreur.

²³ Rusch, Die Behörden und Hofbeamten 22.

²⁴ Le rescrit de Honorius III daté du 10 septembre 1217, adressé au recteur de Benevento, pourrait apparaître comme un blâme pour son administration maladroite. Le pape ordonne au recteur de reprendre tous les biens que l'Église possède dans cette région et qu'Étienne en tant que camérier pontifical et l'ancien recteur de Benevento n'ont pas vendus conformément à leur devoir. Pressutti, Regesta I, 134 n° 781.

²⁵ Rusch, Die Behörden 139.

²⁶ LC I, 260.

la Chartreuse de Trisulti par la petite ville de Quarcino, en présence du cardinal ²⁷. De là, il retourne à Viterbe où il devait convaincre les consuls de paraître devant le pape et en cas de désobéissance, il avait été chargé d'appliquer les sanctions prévues par le rescrit du pape ²⁸.

En 1219, il prend position, en tant que membre d'une commission cardinalice, en faveur de l'évêque de Terni dans son différend avec le chapitre du lieu au sujet de la possession de l'église de Saint-Valentin ²⁹. A Orvieto, le 8 septembre 1220, il assiste avec d'autres cardinaux à la remise de nombreuses reliques à Federico de Claromonte, parent du cardinal Nicolas, évêque de Tusculum ³⁰. C'est encore comme arbitre qu'il intervient le 28 décembre entre Robert, évêque de Veszprem, et Jean, archevêque d'Esztergom, qui revendiquent l'un et l'autre le privilège de couronner les rois de Hongrie, entre autres ³¹. C'est également à son influence que nous devons l'accord réalisé avant le 20 mai entre l'abbé de San Leucio à Todi et le prieur Jean de Saint-Jean de Plano au sujet de l'élection du prieur de la dite église ³².

C'est pendant les années 1219-1221 que le cardinal collabora avec S. Dominique à l'achèvement du couvent des moniales près de la basilique de Saint-Sixte. Étienne fut nommé par Honorius III dans la commission des trois cardinaux chargés de surveiller l'œuvre et d'aider S. Dominique par leurs conseils et leur appui. Ce que nous savons sur la vie et l'activité antérieure du cardinal, nous permet de comprendre les raisons de sa nomination au sein de cette commission. Comme ancien camérier pontifical, il avait suivi cette œuvre de près dès le début. Il connaissait certainement très bien les plans d'Innocent III concernant cette fondation. C'est par lui que passèrent toutes les sommes utilisées pour cette construction. Il portait également la responsabilité des travaux. Ses rapports avec ce couvent réformé, commandés d'abord par sa fonction, devaient s'approfondir avec les contacts qu'il eut avec S. Dominique. Cette œuvre lui devint chère et il la soutint efficacement. La raison en est la guérison miraculeuse de son parent Napoléon réalisée par S. Dominique le 24 février 1221 ³³. En signe de reconnaissance,

²⁷ Pressutti, Regesta I, 182 n° 1081.

²⁸ Ibidem 255 n° 1542 (21.VII.1218).

²⁹ Pressutti, Regesta II, App. 493 n° 2208.

³⁰ F. Ughelli, Italia sacra, I, Venetiis 1717, col. 232-33.

³¹ Pressutti, Regesta I, 477-78 n° 2888.

³² Ibidem 550 n° 3389.

³³ V. J. Koudelka O. P., Le « Monasterium Tempuli » et la fondation dominicaine de San Sisto, AFP 31 (1961) 56. Jourdain de Saxe parle de « domini Stephani

le cardinal paya la plus grande partie des dettes laissées par l'ancien couvent de Santa Maria in Tempulo dont les moniales avaient été réformées et transférées à Saint-Sixte³⁴. Il mit également tout en œuvre pour que le couvent fût doté d'une rente en Angleterre. Cette circonstance nous amène à examiner de plus près les rapports du cardinal avec l'Angleterre. Ceux-ci sont loin d'être récents. Comme nous l'apprend un écrit de Honorius III, daté du 6 mai 1221, le cardinal Étienne a reçu du roi d'Angleterre, Jean sans Terre, et de l'évêque diocésain de Durham, les revenus de l'église de Bamburgh³⁵. La seule indication que nous possédons au sujet de la date nous est donnée par les mots: «adhuc in minori officio constitutus». Étienne n'était donc pas encore cardinal. De pareilles donations étant ordinairement faites aux membres de la Curie romaine lors d'une légation, nous pouvons supposer qu'il en est arrivé de même au camérier pontifical qu'était alors Étienne. Avant 1212, il ne peut s'agir que de trois légations: celle de Jean, cardinal in Via Lata en 1206, celle d'Étienne, cardinal en titre de San Stefano Rotondo probablement en 1208 et celle de Pandolphe et Durandus en

cardinalis de Fossanova consaguineus adolescens » (Monumenta Ord. FF. Praedicatorum historica [= MOPH] XVI, Roma 1935, 72-73); Bartholomaeus Tridentinus dans sa légende de S. Dominique, écrite vers 1245, est le premier à le nommer *nepos*: B. Altaner, *Der hl. Dominikus, Untersuchungen und Texte*, Breslau 1922, 234. Bartholomaeus a été renseigné directement par les parents de l'accidenté en Campanie. In *Campania* et non pas in *Hispania* comme l'indique à tort l'édition de la légende dans les *Acta Sanctorum*, Aug. I Antverpiae 1733, 606. Nous apprenons dans le deuxième chapitre des « *Miracula beati Dominici* » de Soeur Cécile (éd. par A. Walz dans *Miscellanea Pio Paschini*, I, Rome 1948, 306-326) que ce parent du Cardinal s'appelait Napoléon. D'après nous, Soeur Salomoni, l'auteur de la chronique de San Sisto, a été la première vers 1652 à se croire obligée d'ajouter au nom de presque toutes les soeurs celui d'une famille noble et c'est elle qui fit de Napoléon un Orsini; *Chroniques du monastère de San Sisto à Rome*, I, ed. J. J. Berthier, Levanto 1919, 40, 74. Les affirmations embrouillées que nous y trouvons sont privées de tout fondement. Il est invraisemblable qu'Innocent III ait choisi son camérier dans la famille des Orsini avec laquelle sa propre famille était en mauvais terme. Cette attribution est sans doute due au fait qu'il y avait déjà au XIII^e siècle dans cette famille des hommes illustres prénommés Napoléon.

³⁴ M.-H. Laurent O. P., *S. Dominique à Rome en 1221*, AFP 20 (1950) 325-29. Dans notre travail sur le couvent de S. Maria in Tempulo AFP 31 (1961) 13, nous avons laissé une faute d'impression. La dimension de la Casa Ferrata offerte par Sergius III au couvent était non de 15 mais de 150 hectares; cf. G. Tomassetti, *Della Campagna Romana, Via Ostiense*, Roma 1897, 58-59.

³⁵ Roma, Arch. Vat., Reg. Vat. 11, fol. 126, ep. 632; Pressutti, *Regesta* I, 546 n° 3358, 547 n° 3373.

1210-1212³⁶. Au cours de cette dernière légation, les relations entre le roi d'Angleterre et le Saint-Siège s'étaient détériorées à tel point qu'il est peu vraisemblable que le roi ait offert des prébendes aux membres de la Curie romaine. Quoi qu'il en soit, le cardinal Étienne se savait lié par cette dotation et s'est occupé activement de la cause du roi à Rome. Walter Mauclerc, l'ambassadeur du roi d'Angleterre, fait remarquer en mars 1215 dans un rapport au roi que le camérier pontifical et le cardinal Jean Colonna sont à Rome des amis du roi³⁷. En 1219, le neveu du cardinal, nommé Étienne, accompagna le légat pontifical Pandolphe en Angleterre où il figure au nombre des témoins dans la donation de l'île de Man par Réginald, « rex Insularum »³⁸. Un autre témoignage des rapports suivis qui existaient entre le cardinal et l'Angleterre est un écrit d'Honorius III. Le pape y permettait, par l'entremise d'Étienne et de deux autres cardinaux, au vice-chancelier du roi d'Angleterre l'acquisition d'un second bénéfice³⁹.

Comme cela arrivait fréquemment au moyen âge, la prébende anglaise accordée au cardinal Étienne ne resta pas sans susciter des contestations. Les chanoines de l'église Saint-Oswald à Nostell la revendiquaient en prétendant l'avoir reçue du roi, bien qu'ils ne possédassent aucun titre pour le prouver. Étienne renonça donc en mai 1221 à l'église de Bamburgh et la remit au pape; celui-ci en donne la raison suivante: « ut pro facto suo non ammitteretis eandem vel propter decessum eius ad manus alterius, qui non esset vobis ita propitius, deveniret ». Honorius III restitua l'église aux chanoines à condition qu'ils payent au cardinal sa vie durant, 100 marcs sterling et au couvent Saint-Sixte 10 marcs et après la mort de celui-ci, 50 marcs au couvent Saint-Sixte⁴⁰. Cette solution est certainement due à Étienne qui voulait assurer à ce couvent quelques revenus pour l'avenir. Les moniales reçurent en fait, mais pas toujours sans difficultés, cette rente jusqu'au début du xv^e siècle⁴¹.

³⁶ H. Zimmermann, Die päpstliche Legation in der ersten Hälfte des 13. Jhts., Paderborn 1913, 26-27, 38, 64.

³⁷ T. Rymer, Foedera, conventiones, litterae... acta publica inter reges Angliae et alios... I, Hagae Comitum 1745, 120.

³⁸ LC I, 260-61; A. Theiner, Vetera monumenta Hibernorum et Scotorum, Romae 1864, II n. xxvi.

³⁹ Pressutti, Regesta I, 538 n. 3298. 28.IV.1221.

⁴⁰ Voir note 35 et Historia diplomatica S. Dominici, éd. M-H. Laurent O. P., MOPH XV, Paris 1933, 163 n° 141.

⁴¹ En 1403 Dominique de Piperno, Prieur de San Sisto, se rendit en Angleterre pour inciter les chanoines de Nostell à payer cette rente. En 1409, d'autres tractations

Ce que nous savons par les documents sur les dernières années du cardinal Étienne ne diffère guère de ce que nous apprennent les documents antérieurs. Le 11 janvier 1222, le pape confirme son arbitrage dans la querelle survenue entre le clergé de San Lorenzo *in Lucina* et le clergé de l'église de San Cosma *de Monte Granatorum* et Santa Maria et San Biagio *de Posterula*⁴². Nous le trouvons le 14 mars 1222 comme témoin à Anagni à la remise en nantissement de la ville d'Ostie de la part du cardinal Hugolin au comte Richard qui prend également sur lui de défendre la ville⁴³. Le 4 mars 1224, il confirme avec le cardinal Jean de Santa Prassede que Jordanus Petri Leonis avait déjà en partie suivi l'ordre du cardinal Hugolin en réparant tous les dégâts et injustices causés aux églises et au clergé de Castel Giuliano et qu'il était disposé à lui donner entière satisfaction⁴⁴. La même année, il est témoin avec trois autres cardinaux lorsque Henri, roi d'Angleterre, obtient la dispense lui permettant d'épouser la fille du comte de Bretagne⁴⁵.

En 1226, des moines de l'abbaye San Fermo à Vérone cherchent refuge chez le cardinal Étienne parce qu'ils ne voulaient pas reconnaître l'excommunication prononcée contre eux par leur abbé qu'ils prétendaient avoir été excommunié lui aussi⁴⁶. Étienne fait encore partie de la commission cardinalice chargée d'examiner les différends survenus au sujet de l'occupation du siège épiscopal de Trani, comme nous l'indique une bulle de Honorius III datée du 27 janvier 1227⁴⁷. Sur sa demande et sur celle de Pandolphe, «electus» de Norwich, Honorius III permet le 30 avril 1226 à Rolandus, *Primicerius* de Sienne, le cumul de plusieurs bénéfices⁴⁸.

Le cardinal Guala, prêtre de San Martino *in Montibus*, nomma

eurent lieu entre San Sisto et les chanoines; *Annali del venerabile monastero de' Santi Domenico e Sisto* (Ms de 1751), 52-53, Roma, Arch. gen. O. P., XII, 3 e; Berthier, *Chroniques* I, 208; les soeurs de San Sisto renoncèrent à cette rente contre une compensation en 1428; *Bullarium Ord. FF. Praed.*, II, ed. T. Ripoll-A. Bremond, Romae 1730, 690-92 n° ccxxxvi.

⁴² Pressutti, *Regesta* II, 30 n° 3714.

⁴³ G. Levi, *Registri dei Cardinali Ugolino d'Ostia e Ottaviano degli Ubaldini*, Roma 1890, 143-44, n. cxvI.

⁴⁴ *Ibidem* 137 n. cx.

⁴⁵ Rymer, *Foedera* I, 174.

⁴⁶ Pressutti, *Regesta* II, 413 n. 5879.

⁴⁷ *Ibidem* 473 n. 6206.

⁴⁸ *Ibidem* 418 n. 5909.

Étienne, le 29 mai 1227, exécuteur de son testament⁴⁹. On ne sait s'il a encore pu remplir cette fonction. Pour autant que nous sachions, il signe pour la dernière fois, le 22 sept. 1227, un privilège pontifical⁵⁰. Il est certainement mort peu après et fut enterré dans la basilique de Sainte-Marie-Majeure où l'on peut lire sur la pierre tombale l'inscription suivante: « Hic requiescit Stephanus de Fossanova ... Presbyter cardinalis. Obiit anno Domini MCCXXVII ... Gregorii IX pape anno primo »⁵¹.

Ce n'est qu'après cette esquisse biographique qu'il nous est possible de corriger les affirmations erronées avancées par les historiens du XVII^e siècle sur le cardinal Étienne. Comme nous l'avons vu, il est toujours nommé Étienne de *Fossanova* et jamais de *Ceccano*. Mais, une famille noble de Fossanova n'existant pas, ce nom indique tout simplement le lieu de naissance. A cette époque Fossanova n'était certainement pas autre chose que l'abbaye cistercienne avec ses dépendances. Étienne provenait sans doute d'une famille qui était au service de l'abbaye. Puisque Fossanova et l'abbaye des Cisterciens ne faisaient qu'un, on comprend que les historiens ultérieurs se soient laissés égarer. Pour eux, Étienne ne pouvait être qu'un cistercien, mais il n'existe aucun document qui laisserait supposer un tant soit peu son appartenance à cet Ordre. Au contraire, nous savons qu'à sa nomination comme camérier pontifical en l'an 1206, il était diacre de l'église Saint-Elie à Ceccano et cette église était une collégiale⁵². Ses rapports amicaux avec l'Ordre des Cisterciens et avec l'abbaye de San Galgano en particulier s'expliquent par son lieu de naissance et le milieu dans lequel il fut élevé. On remarquera encore que les erreurs susdites ne se trouvent dans aucun ouvrage avant 1620. Le premier à les introduire dans l'histoire fut certainement Ferdinand Ughelli qui les répandit par son ouvrage « *Cardinalium elogia Ordinis Cisterciensis* » et par une inscription commémorative écrite par lui en 1631 à San Galgano en souvenir du cardinal⁵³. Les historiens qui le suivirent ne firent qu'ajouter des détails à ses affirmations.

⁴⁹ F. Ughelli, *Italia sacra* IV, col. 784-86.

⁵⁰ Potthast, *Regesta* I, 938.

⁵¹ V. Forcella, *Iscrizioni delle chiese e d'altri edifici di Roma dal sec. XI fino ai giorni nostri*, XI, Roma 1872, 10 n. 2.

⁵² Dans le testament de Jean de Ceccano daté du 5 avril 1224 nous trouvons par exemple comme témoin un « dompnus... clericus et prepositus ecclesie sancti Elye »; Pressutti, *Regesta* I, lxxxvi.

⁵³ Ciacconius-Oldoinus, *Vitae* I, 31.

II. L'APOSTOLAT DE S. DOMINIQUE PARMI LES FEMMES ROMAINES

Grâce aux *Miracula* de S. Dominique que nous a laissés Sœur Cécile⁵⁴, nous sommes assez bien informés sur l'apostolat du saint parmi les femmes romaines. Sa prédication, par exemple, présentait un tel attrait qu'une veuve n'hésita pas à quitter le chevet de son fils unique gravement malade pour venir à San Marco écouter son sermon. Bien que le miracle de la résurrection par S. Dominique du fils de la veuve, mort pendant que sa mère écoutait le sermon, soit très connu et qu'il soit mentionné par presque toutes les biographies de S. Dominique, le nom de la veuve a cependant subi une mutilation que nous aimerions enfin corriger ici. Toutes les éditions connues jusqu'à présent des *Miracula* indiquent ce nom de la manière suivante: « Quedam mulier (vidua) civis Romana... de Buvalischis, nomine Tuta dompna... »⁵⁵. Aucun parmi les éditeurs ne s'est demandé ce que peut signifier « dompna » et pourquoi ce mot occupe une place si inattendue dans la phrase. Tous les traducteurs des *Miracula*, sans trop faire d'effort, ont pris *dompna* pour *domina* et l'ont traduit par *dame*, *doña*, *signora*, *Lady*. Dans ce cas, ils furent obligés de changer l'ordre des mots et de placer *dompna* avant Tuta pour pouvoir donner au mot le sens désiré. Mais si nous faisons l'analyse grammaticale de la phrase, il résulte que tout ce qui suit *nomine* représente le nom de la femme. Son nom n'était donc pas Tuta, mais Tuttadompna ou Tuttadonna. On peut d'ailleurs trouver ce nom dans des documents contemporains⁵⁶.

⁵⁴ Très souvent dans la littérature, Sœur Cécile est encore nommée Cesarini; rien pourtant dans les sources ne permet de l'appeler ainsi. Sœur Domenica Salomoni, chroniqueur de San Domenico e San Sisto, après 1652, qui ajoute pourtant volontier un nom de famille noble à toutes les sœurs de San Sisto, n'ose pas lui donner un nom de famille déterminé. Elle dit seulement: « Quelques-uns pensent qu'elle appartenait à la famille des Frangipani ou des Malabranca issus des Frangipani »; Berthier, Chroniques I, 23. J. Quéatif-J. Echard, *Scriptores Ord. Praedicatorum* (= SOP), II, Lutetiae Parisiorum 1721, 830 l'appellent sans manifester le moindre doute, Cesarini.

⁵⁵ A. Walz, *Die « Miracula beati Dominici »*, 306.

⁵⁶ L. M. Hartmann-M. Merore, *Ecclesiae S. Mariae in Via Lata tabularium*, I, Wien 1913, 5: Tuta domna (1057.X.20); *ibidem* II, 73: Tuta donna (1189); Tutta dompna, X (1208), Roma, Bibl. Vaticana, Vat. lat. 11392 n. 5 (= Pergamene del Monastero S. Maria in Campo Marzio). Les manuscrits de la légende de S. Dominique de Thierry d'Apolda se rapprochent plus de la forme originale en l'appellant Gutadonna (Roma, Bibl. Vat., Vat. lat. 1052, fol. 30), Gutadona (*Ibidem* 1218,

Mais l'ardeur apostolique de S. Dominique se tournait avant tout vers les plus pauvres parmi les femmes consacrées à Dieu, les recluses. Sœur Cécile ne nous a laissé que deux noms de recluses romaines avec lesquelles S. Dominique était en contact, Sœur Bona qui était emmurée près de la porte du Latran (Porta asinaria) et Sœur Lucia qui avait son misérable logis près de la basilique de Sant'Anastasia⁵⁷. Étienne de Bourbon⁵⁸ nous apprend, en s'appuyant sur les dépositions de Bartholomaeus de Clusa, témoin oculaire⁵⁹, que l'annonce de la Parole de Dieu et les visites aux recluses romaines étaient pour S. Dominique une habitude presque quotidienne. Le titre du chapitre « De visitatione et misericordia incarceratorum » a porté certains à prétendre que S. Dominique avait exercé son apostolat parmi les prisonniers⁶⁰. Mais au moyen âge, « incarceratus » peut avoir le même sens que le mot « immuratus » employé par Étienne de Bourbon, et signifie prisonnier volontaire de Dieu, une femme ou un homme emmuré. Étienne utilise la forme masculine « incarceratus », « immuratus », parce qu'il y avait aussi parmi les reclus des hommes et même des prêtres qui ne constituaient cependant qu'une minorité⁶¹. Contre la traduction de « incarceratus » par prisonnier, nous pouvons invoquer encore un autre fait. Nous n'avons aucune preuve qu'il y avait des prisons dans les murs de Rome. Quoi qu'il en soit, il est fort improbable qu'il y en ait eu en cet endroit si éloigné des quartiers habités de la ville et où toute surveillance était quasi impossible. Par contre, nous savons que c'étaient justement les reclus qui choisissaient d'habiter le long du mur aurélien, de l'entrée principale de la Basilique du Latran jusqu'à la Basilique de Sainte-Croix. Ils le faisaient surtout à cause des pèlerins qui leur assuraient par leurs aumônes le « minimum vital ». Une chapelle encore existante à Sainte-Marguerite *in carceribus*, dans la qua-

fol. 26^v-27), Gutadonia (Acta Sanctorum, Augusti I, 577). Remarquons encore que *de Buvalischis* est un nom de famille et ne peut pas être traduit « originaire de Buvalisco » (Saint Dominique de Caleruega, par M.-H. Vicaire O. P., Paris 1955, 273) ce qui donne l'impression que *de Buvalischis* est un nom de lieu.

⁵⁷ Walz, Die « Miracula » 322 cap. 12; 323 cap. 13.

⁵⁸ A. Lecoy de la Marche, Anecdotes historiques... d'Étienne de Bourbon, Paris 1877, 135 n. 158.

⁵⁹ En 1234 Bartholomaeus fut chantre de la cathédrale de Tripoli (ibidem 136). Avant le 21 juillet 1236 il renonce à cette prébende; Les Registres de Grégoire IX, II, ed. L. Auvray, Paris 1907, 456 n° 3270.

⁶⁰ M.-H. Vicaire O. P., Histoire de saint Dominique, II, Paris 1957, 86.

⁶¹ Cf. L. Oligier, Speculum Inclusorum, Lateranum, nov. ser. an. IV n° 1, Romae 1938, 65-66 n. 2.

trième tour à partir de la *Porta asinaria* dans la direction de Santa Croce, est le reste d'un ancien *reclusorium*⁶². Sœur Bona n'a certainement pas été l'unique recluse. Même si nous ne connaissons pas le nombre exact des recluses au temps de S. Dominique, nous nous permettons cependant de supposer qu'il était plus élevé que celui des sœurs romaines. Un siècle après la mort du saint, le catalogue de Turin des églises de Rome nous donne le chiffre de 260⁶³.

L'apostolat de S. Dominique parmi les femmes romaines s'est manifesté avec éclat par la fondation du couvent de Saint-Sixte dont l'histoire a déjà fait l'objet d'un travail détaillé⁶⁴. Après la publication de cette étude, nous avons trouvé deux indications importantes pour la période qui précède cette fondation et qui confirment singulièrement nos recherches antérieures. En nous basant sur les notices succinctes du chroniqueur qui nous renseigne sur les débuts du couvent de Saint-Sixte et sur la vie du pape Innocent III, nous sommes arrivé à la conclusion « que le chantier de San Sisto fut ouvert en 1208 au plus tôt »⁶⁵. En fait, un chroniqueur anonyme contemporain, de l'abbaye cistercienne de Santa Maria de Ferrara en Campanie, nous donne les indications suivantes pour l'an 1207: « Instituit [Innocentius] etiam universale cenobium monialium Rome, in quo omnes moniales conveniant, nec eis progredi liceat »⁶⁶. Si Innocent III a fondé le couvent en 1207, il est clair que les travaux n'ont pu commencer qu'en 1208. Le chroniqueur cistercien resté inconnu confirme par sa relation et jusque dans le moindre détail ce que les chroniqueurs dominicains, Sœur Cécile et Benedetto da Montefiascone, disent sur les projets d'Innocent III au sujet de cette fondation. Ce qui fut cependant considéré avec beaucoup de méfiance par les historiens. Saint-Sixte était destiné avant tout à réformer toutes les communautés des moniales romaines, la première réforme devant être la clôture stricte pour les empêcher de circuler sans raison dans la ville.

Le pape prit cette réforme très à cœur. C'est pourquoi il n'a pas hésité à dépenser des sommes énormes pour la construction du couvent

⁶² M. Armellini, *Le chiese di Roma dal secolo IX al XIX*, a cura di C. Cecchelli, Roma 1942, 989-90, 1340; G. Tomassetti, *La Campagna Romana*, IV, Via Latina, Roma 1926, 27.

⁶³ Ch. Huelsen, *Le chiese di Roma nel medio evo*, Firenze 1927, 43.

⁶⁴ AFP 31 (1961) 5-81.

⁶⁵ *Ibidem* 46.

⁶⁶ *Ignoti monachi cisterciensis S. Mariae de Ferrara Chronica...*, ed. A. Gaudenti. Società Napoletana di Storia Patria, ser. I, Napoli 1888, 34.

qui compte avec l'hôpital Santo Spirito parmi les plus grandes entreprises d'Innocent III. Le pape s'est également préoccupé de l'avenir financier du couvent, ce qui nous est indiqué par la relation du cardinal Nicolas de Romanis, légat pontifical en Angleterre. On sait que ce cardinal fut envoyé en Angleterre en 1213 pour inciter le roi Jean sans Terre à se montrer plus clément envers l'Église d'Angleterre et son clergé et pour lever l'excommunication au cas où le roi donnerait les garanties nécessaires. Sans doute, le légat avait-il reçu des directives précises au sujet des tractations à mener avec le roi et des compensations à verser à la Curie en réparation. Les détails nous sont connus par la relation du cardinal Niccolò faite le 21 octobre 1213: « Preterea cum illustri regi (sic) Anglie sum locutus de decem milibus marcharum promissis ab eo pro subsidio terre sancte, de centum marchis quas in scacario suo vestro annuatim statuit hospitali ut satisfaceret de subtractis et aliquam ecclesiam ei daret que valeret tantumdem vel amplius pro omni anno. Suasi etiam ei ut centum quinquaginta marchas singulis annis statueret in aliquo certo loco ad opus monasterii Sancti Sixti, de quibus omnibus, presentibus Wintoniensi episcopo et magistro Pandulfo subdiacono vestro mihi bonum dedit responsum si Deus ei dederit plenam pacem »⁶⁷.

Ces exigences du légat pontifical imposées au roi d'Angleterre sont en parfait accord avec les *Gesta Innocentii III* qui nous renseignent sur les projets du pape⁶⁸. L'énumération se fait ici également dans le même ordre: la croisade, la construction de l'hôpital Santo Spirito et du couvent Saint-Sixte. On comprend qu'Innocent III ait cherché un appui financier en Angleterre pour la construction et l'entretien de l'hôpital Santo Spirito, car ce dernier allait être érigé sur un terrain où existait un hospice pour pèlerins anglais, ce qui conférait au roi d'Angleterre certains droits sur ce terrain mais lui créait aussi certaines obligations. Quant à la requête du légat pontifical pour un secours financier au couvent de Saint-Sixte, elle s'explique par le fait que l'église et le bâtiment en construction avaient été donnés par le pape à l'Ordre anglais de Sempringham auquel il en avait également confié la direction. Comme nous le savons, les rois d'Angleterre firent suite à l'appel du pape en ce qui concerne le secours financier à apporter

⁶⁷ A. Mercati, La prima relazione del cardinale Niccolò de Romanis sulla sua legazione in Inghilterra (1213). Essays in History presented to Reginald Lane Poole, ed. by H. W. C. Davis, Oxford 1927, 287-88.

⁶⁸ AFP 31 (1961) 44-45.

à l'hôpital Santo Spirito⁶⁹. Mais pour le couvent de Saint-Sixte, nous n'avons aucune preuve que le roi d'Angleterre ait tenu sa promesse, d'ailleurs assez vague, de lui donner un bénéfice. Est-ce la raison pour laquelle l'Ordre de Sempringham a montré si peu d'enthousiasme pour la construction du couvent et dans sa tâche de direction ? C'est le cardinal Étienne de Fossanova qui se substitua au roi en offrant au couvent la prébende qu'il venait justement de recevoir du roi d'Angleterre.

⁶⁹ Mercati, *La prima relazione* 287 n. 3.